

Quand les collèges communautaires du Canada se donnent une association

par Jean-Claude SAUVÉ *

PLUS DE DEUX années de rencontres, de recherches et de travaux divers, des dépenses de l'ordre de \$200,000, un congrès réunissant quelque 250 représentants: voilà le prix d'une naissance, celle de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC).

D'abord une commission

C'est en 1967 que toute cette histoire a commencé. À la suite de rencontres organisées pour analyser la notion de « community college » et devant la croissance en flèche de ce type d'institutions d'enseignement, un groupe d'éducateurs se mit à réfléchir aux moyens à prendre pour amplifier encore davantage le mouvement et pour assurer un lien organique entre les collèges. Pilotée par M. Alan Thomas, alors directeur de la CAAE¹, l'idée fit son chemin et c'est cette dernière association qui obtint de la Fondation Kellogg un octroi d'environ \$200,000 pour poursuivre une recherche qui, dans un délai de trois ans, viserait à répondre à la question suivante: « le Canada a-t-il besoin d'une association ou d'une

agence au service des collèges communautaires ? » La question était simple, la réponse l'était moins.

Pour mener à bien cette entreprise, la CAAE décida de mettre sur pied la Commission canadienne pour le collège communautaire (CCCC) qui commença ses opérations en avril 1968. Pour faire partie de cette Commission, on fit appel à une vingtaine de personnes des dix provinces canadiennes: administrateurs, professeurs, étudiants, représentants d'associations nationales et provinciales.

Habilement dirigée par M. Burt Curtis de Algonquin College et grâce au travail acharné du personnel de son Secrétariat, la CCCC put prendre de nombreuses initiatives soit à titre de service aux collèges, soit pour assurer une liaison entre les collèges du Canada, soit enfin pour connaître les besoins des collèges et leurs attentes à l'égard d'une éventuelle association. C'est ainsi que la CCCC:

- organisa des séminaires et des conférences à l'intention du personnel des collèges (financement, formation du personnel, contenu canadien des études, équivalences et échanges d'étudiants);

* L'auteur est secrétaire général de la Fédération des CEGEP.

1. *Canadian Association for Adult Education.*

- organisa des séances d'information et d'échanges dans les grands centres du Canada;
- publia périodiquement un journal (*College Canada*) à l'intention du personnel d'environ 120 collèges;
- réalisa un sondage auprès de quelques centaines d'éducateurs;
- participa à de très nombreuses rencontres organisées par des organismes nationaux et provinciaux;
- prépara le Congrès des collèges qui tint ses assises à Ottawa du 10 au 12 novembre 1970.

Puis un congrès

Bien que le sondage réalisé par la CCCC révélait très clairement que la grande majorité des institutions qui dispensent un enseignement de niveau collégial² étaient favorables à la création d'une association nationale, le Congrès d'Ottawa devait quand même débiter dans un certain climat d'inquiétude et de tension. Les provinces autonomistes allaient-elles s'opposer à la création d'un organisme national? Des associations existantes tenteraient-elles de faire avorter le projet pour s'approprier des objectifs qu'on voulait donner à une nouvelle association? Les collèges consentiraient-ils à souscrire les sommes nécessaires au bon fonctionnement d'un nouvel organisme? La forte délégation québécoise (environ 80 personnes) allait-elle tenter d'imposer ses vues?

Pour accentuer encore davantage cette tension, on sentait bien, dans les échanges, dans les couloirs et autour d'un café, que l'unanimité était loin d'être faite, que les délégués avaient des vues fort divergentes et qu'aucune option fondamentale ne s'imposait d'emblée.

Dans son allocution d'ouverture, le président d'assemblée, monsieur Claude Beauregard, directeur général de l'Enseignement collégial au ministère de l'Éducation du Québec, devait inviter les participants (délégués officiels et observateurs) à une grande ouverture d'esprit, à beaucoup de flexibilité, au respect des interlocuteurs, à une franche collaboration. De son côté, M. Bert Curtis, président de la CCCC, faisait une rapide rétrospective des travaux réalisés par la Commission. Il signala, en particulier, les difficultés majeures rencontrées à cause surtout de la nature même des collèges canadiens, différents les uns

des autres par leurs programmes d'études, leurs organisations financières, leurs législations provinciales et leurs philosophies de l'éducation.

Monsieur Gordon Campbell, de la faculté de l'Éducation de l'Université de Lethbridge, présenta les résultats de son étude sur « Les collèges communautaires du Canada — perspective nationale ». Certains facteurs créent présentement un milieu favorable à l'élaboration du collège et de sa philosophie. Parlant de pressions et de priorités, le conférencier invita les collèges à prendre une part plus active à certains problèmes nationaux: finance et efficacité, rôle des étudiants, association gouvernement-collège, accessibilité au collège communautaire. Il nota en particulier que l'éducation est l'industrie la plus prospère au Canada qui, toute proportion gardée, débourse davantage, par étudiant, que ne le font les États-Unis. D'où l'impérieuse obligation pour les collèges d'être de véritables centres communautaires d'éducation et de multiplier les efforts en vue de desservir toutes les couches de la population.

Avec l'exposé de monsieur Francis-C. Thieman, les délégués abordèrent le problème central du Congrès. Le responsable de l'enquête nationale analysa les différents aspects du sondage relatif aux besoins réels d'une association des collèges communautaires. Il tenta surtout de préciser la nature, les objectifs et l'organisation possible d'une telle association en faisant une étude critique de trois projets préparés par MM. Kidd, Stewart et Eidel et d'une proposition intérimaire de dernière heure de la CCCC qui touchait quatre secteurs spécifiques: les objectifs, le membership, les cotisations, les structures.

Les discussions, en séances plénières, portèrent surtout sur le projet de la CCCC, plus synthétique et mieux schématisé. Elles donnèrent lieu à des expressions d'opinions fort opposées, pour ne pas dire contradictoires. La complexité de la procédure avec ses propositions, ses contre-propositions, ses amendements, ses sous-amendements, risqua de compromettre le succès de la réunion.

On semblait même s'engager dans la voie d'une impasse fatale. Pourtant (il faut bien le reconnaître en toute modestie), l'importante délégation du Québec n'avait pas dit son dernier mot. Une rencontre entre les représentants du Québec au cours de laquelle étudiants, professeurs et administrateurs se mirent d'accord, fut suivie d'interventions, en plénière de nombreux délégués québécois. Des pourparlers (de

2. *Non university and non degree granting institutions.*

nuit !) entre des représentants du Québec et de la Colombie Britannique plus particulièrement, amenèrent finalement des solutions de compromis qui, proposées à l'assemblée, furent acceptées.

Enfin une Association

Après une période de gestation longue et pénible, l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) prenait enfin naissance. Les décisions majeures furent votées assez rapidement à la grande majorité des délégués officiels (quelque 70 administrateurs, 20 professeurs, 20 étudiants).

Quels sont ses objectifs ? Si on s'était fié aux nombreuses suggestions déposées devant l'Assemblée, la nouvelle association aurait pu avoir des objectifs ambitieux dont certains d'ailleurs auraient été inacceptables compte tenu de l'autonomie des provinces en matière d'éducation. C'est ainsi, par exemple, que des experts consultés et des délégués auraient voulu que la nouvelle association travaillât à établir des standards et des normes uniformes concernant les programmes des collèges et l'admission des étudiants. D'autres auraient souhaité que la nouvelle association servît d'interlocuteur et de moyen de pression auprès du Gouvernement du Canada. Au terme des débats et sur une proposition de la délégation québécoise, les objectifs de l'Association devaient finalement être ramenés à trois dimensions modestes :

- constituer un centre d'information et de documentation;
- assurer la liaison entre les collèges et les divers organismes d'éducation;
- promouvoir et encourager la recherche sur des sujets d'intérêt pour les collèges.

Il fallait aussi se prononcer sur le *membership* de la nouvelle association et les conditions financières de cette adhésion. À ce chapitre, il fut décidé que seuls les collèges (cotisation de \$200 à \$500 selon l'ampleur de l'institution) pouvaient devenir membres réguliers de l'ACCC, chacun étant représenté à l'Assemblée générale par quatre délégués (un administrateur, un professeur, un étudiant et un représentant du milieu socio-économique). De plus, les individus (cotisation de \$10) et les associations ou organismes divers (cotisation de \$100) peuvent devenir membres associés du nouvel organisme.

Pour la première année d'opération, l'ACCC sera dirigée par un Conseil d'administration de 22 membres (dont six du Québec) et par un Bureau exécutif de cinq membres au sein duquel le président et le vice-président doivent être l'un de langue française, l'autre de langue anglaise. À la fin du Congrès, M. Normand Bumaylis, directeur général du Collège du Vieux-Montréal, était élu président de l'ACCC.

Et maintenant

L'Association des collèges communautaires du Canada est née. Sa mise en marche, son organisation, ses premières réalisations dépendent maintenant du dynamisme du Conseil d'administration et du Bureau exécutif. Et ce n'est pas ce qui semble faire défaut. Déjà, la nouvelle association a embauché son directeur général en la personne de M. Jacques Fournier qui était, jusqu'en décembre 1970, le directeur du projet de la CCCC. Cette décision assure donc un utile lien de continuité entre la Commission et l'Association. De plus, le Secrétariat de l'ACCC est maintenant établi au Collège Vanier, à Montréal.

Au moment où ce texte est rédigé, le Bureau exécutif de l'ACCC a déjà tenu deux réunions et un projet est en marche en vue d'instaurer un important programme d'échange d'étudiants entre les diverses provinces canadiennes. Le compte rendu officiel du Congrès de novembre paraîtra sous peu et un organe d'information est en préparation pour assurer une liaison efficace entre les collèges. Des études sont en cours sur différents autres sujets et les collèges seront tenus au courant des activités de l'ACCC.

Des étudiants et des éducateurs québécois se demandent si toute cette entreprise n'est pas trop onéreuse et trop compliquée pour produire les résultats attendus. Certains doutent même qu'on puisse en attendre des résultats valables. Les témoignages reçus de représentants d'autres provinces tendent plutôt à affirmer le contraire: la seule naissance d'un tel organisme semble déjà constituer, à leurs yeux, un tour de force. Inutile de dire qu'il est trop tôt pour donner raison aux uns ou aux autres. C'est à son degré de croissance qu'il faudra juger le nouveau-né et personne n'atteint l'âge de raison en quelques mois. Il me semble qu'un célèbre fabuliste a déjà parlé de patience... •